

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2016

PRESENTS : MINVIELLE Maurice, BENAZETH Chantal, CASTERAN Josiane, CABRESIN Vanessa, CAZABAN-CARRAZE Bernard, CLAVERIE Xavier, DURANTON Romain, GOUA DE BAIX Véronique, LACOSTE Danielle, MILLET René, PINTO Antonio, PUJO Delphine.

EXCUSES : BARRERE Stéphanie, LABORDE Jean-Louis.

ABSENTS : ROCHE Emmanuel.

SECRETAIRE DE SEANCE : GOUA DE BAIX Véronique

1) Approbation CR CM 15 septembre 2016 : à l'unanimité

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes :

- Convention avec APGL pour les demandes d'autorisation de travaux pour les ADAP – Cantine

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT en application de l'article L2322-1 et L2322-2 du Code des Collectivités Territoriales et des articles L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

Vu les articles L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir d'affecter des crédits de dépenses imprévues inscrits dans le budget de la Commune

- utilisation de 210 € sur les dépenses imprévues de fonctionnement pour acheter les range-vélos 208,75 €
- achat de 3 ordinateurs pour l'école 1240 € et un écran 79 €

Vu les articles L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales qui donne au Maire une partie des attributions de l'organe délibérant par délégation et conformément à la délibération du 31 mars 2014,

-location parcelle agricole rendue par M BARRERE Roland et relouée à Jean-Louis LABORDE 110 €/an

2) convention APGL - ADAP

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de mise en accessibilité de la cantine et de l'école suite à la validation de l'Ad'AP.

Il propose donc de confier le soin au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale de réaliser les demandes d'autorisation de travaux

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE de faire appel au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation de travaux concernant la mise en accessibilité de la cantine et de l'école, conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention

3) Contrats assurance personnel statutaire – CDG 64

En juin 2016, le CM a demandé au CDG de conduire la procédure de souscription à de nouveaux contrats afin garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) applicable aux agents territoriaux.

L'Assureur retenu est la CNP – courtier SOFAXIS Taux 4.93 % CNRACL – 1% IRCANTEC

Pour info les taux de 2013 étaient respectivement de 5.40% et de 1.05%

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE l'adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans.

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin.

4) Indemnité de gardiennage Eglise

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'indemnité à verser à Monsieur l'Abbé MAYRAND pour le gardiennage de l'église.

Il leur propose de verser la somme prévue par la circulaire du Ministère de l'Intérieur, à savoir 119,55 € brut.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire, soit un versement annuel de 119,55 € brut. Cette somme est prévue au budget primitif de l'année.

5) SMEAVO - Rapport Prix et qualité service Eau potable 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service eau du Syndicat Mixte Eau et Assainissement de la Vallée de l'Ousse.

- Pour la partie du 64
- Pour IBOS

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE les rapports annuels 2015

6) SMEAVO - Rapport Prix et qualité service Assainissement 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service d'assainissement du Syndicat Mixte Eau et Assainissement de la Vallée de l'Ousse.

- Pour la partie du 64
- Pour IBOS

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE les rapports annuels 2015

5) Travaux Trinquet :

a) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu différents devis suite à l'étude des travaux de rénovation des fenêtres du Trinquet, côté cour de l'école.

FOURNISSEURS	HT	TVA	TTC
ESPACE HABITAT	2189.60	437.92	2627.52
CPMM	2500.00	500.00	3000.00
PONTACQ LARREGAIN	2695.56	539.11	3234.67

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

CHOISIT la Société ESPACE HABITAT pour un montant de 2 627,52 € TTC

DIT que le montant des travaux sera prévu au Budget Primitif 2017

b) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association du Carambo a fait un don de 2.627,52 € à la commune.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil, à l'unanimité

ACCEPTE le don de cette Association.

6) SDEPA : Groupement de commande Electricité

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique, il convient de revoir l'acte pour le groupement de commande pour l'achat d'énergie.

A ce jour, la commune conventionne pour l'achat d'énergie pour l'éclairage public.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- De confirmer l'adhésion de la Commune de Barzun au groupement de commandes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés

7) Service Urbanisme :

Au 1^{er} janvier 2017, la DDTM n'instruira plus les autorisations d'urbanisme pour la commune. Il convient donc de trouver un service instructeur, la commune n'ayant pas de service compétent. La future Communauté de Commune devrait prendre cette compétence, mais ceci ne sera pas possible au 1^{er} janvier, vu le travail en amont que cela représente. Une adhésion à l'APGL sera donc obligatoire.

Le coût de ce service pourrait être facturé à la future CC Nord Est Béarn.

Dans le cas où le principe de paiement par la future CC, la commune devra signer la convention avec l'APGL et le service sera facturé 193 € par demande de Permis de construire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion à ce service si la CC Nord Est Béarn ne la prend pas et autorise le Maire à signer la convention.

8) Plan Communal de Sauvegarde

Romain DURANTON fait un compte rendu d'une réunion de PREDICT Services à laquelle il a assisté avec Bernard CAZABAN concernant la création du PCS.

Ce document obligatoire pour les communes a été réalisé par cette société, dans le cadre d'un partenariat avec les membres du Syndicat Hydraulique de la Vallée de l'Ousse.

Il doit être revu et approfondi spécifiquement pour notre commune. Une réunion sera engagée.

9) Site Internet de Barzun

Antonio PINTO présente le nouveau site internet qu'il a créé et qui sera mis en service au 1^{er} janvier 2017.

Le Maire le remercie pour le travail bénévole réalisé de conception, remplissage, etc...

10) Fusion des Communautés de Communes

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté de fusion pour les 3 communautés : Ousse Gabas – Morlàas et Lembeye

Cette nouvelle intercommunalité se dénommera : Communauté des Communes du Nord Est Béarn

Elle regroupera 74 communes et comptera 33 258 habitants.

99 délégués dont 1 pour Barzun, le Maire (le 1^{er} adjoint est suppléant).

Gouvernance : 1 Président (choisi parmi les 3 en poste) et 15 Vice-présidents. Les élections auront lieu avant le 27 janvier 2017

Le Bureau sera composé de 25 personnes : Président, 15 Vice-présidents et 3 personnes par CC soit 9.

10) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

- a) ANTARGAZ la cuve de gaz pour le chauffage de la salle sera changée semaine 51, car la commune a signé un contrat avec Antargaz et non plus Primagaz
- b) Régime Indemnitaire Le régime indemnitaire actuel du Rédacteur (Indemnité Emploi Mission Préfecture et l'Indemnité Forfaitaire Heures Supplémentaires) ne va plus exister. Il convient de le remplacer par le RIFSEEP. Les montants resteront identiques. Une présentation doit être demandée au Comité Technique Paritaire avant validation par le Conseil Municipal.
- c) Vœux : Ils auront lieu le Samedi 7 janvier 2017 à 16h
- d) Réunion SMEAVO : Elle aura lieu le mardi 13 décembre à 18h,
- e) Cartes IGN Un arrêté du Préfet nous informe que des personnes habilitées ont autorité pour entrer dans des propriétés privées afin de faire les relevés.
- f) Voirie Haut de la Côte Une entreprise est venue voir les travaux à réaliser.
- g) Voirie Cami Bielh : Des poteaux téléphoniques seront déplacés en janvier afin d'élargir une partie de la voirie qui sera refaite entièrement.
- h) Le Maire annonce la recomposition du Comité des Fêtes
- i) Banque Alimentaire : 100 kgs ont été récoltés à Barzun grâce à l'action initiée par les jeunes du CMJ

Fin de la séance à 22h40



Le Maire
Maurice MINVIELLE